

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 26 mars 2018
Séance du 12 mars 2018

13 Gestion mutualisée des services informatiques - convention

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mme FAZAL, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, Mmes JAJAN, DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme GUENDOUZE	Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
M. ABBADI	Pouvoir à :	M. BELMHAND
Mme DUHIN	Pouvoir à :	Mme CAPON
Mme LEHNER	Pouvoir à :	M. LEMAIRE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. BOUADDI, M. ASSAMTI, Mme MEHADJI 3
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM N'DIAYE, ATAKAYA, AKABLI, SAVAS, MONTES, SERTAIN 6

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du schéma de mutualisation des services entre les communes membres de l'Agglomération et la communauté d'Agglomération, approuvé lors du conseil municipal de la ville de Creil du 8 février 2016, il vous est proposé d'approuver une convention de gestion mutualisée des services informatiques de la ville de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise.

Cette convention permet une meilleure efficacité opérationnelle conduisant à une rationalisation des réseaux de communication, du parc informatique et des logiciels. Cette rationalisation a pour objectifs d'améliorer la réactivité des services municipaux et intercommunaux dès la mise en place du futur service commun « informatique et télécommunication ».

Il vous est demandé d'approuver la convention de gestion mutualisée ci-annexée.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L5211-4-2, L5215-27,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 12 mars 2018,
 Vu la convention ci-annexée,
 Considérant que par convention et en application de l'article L5211-4-2 du CGCT, la commune de Creil et
 l'Agglomération Creil Sud Oise conviennent de régler les effets de la mise en commun des services
 informatiques par la conclusion de la présente convention.
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 30	Pour : 30	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver la convention de gestion mutualisée des services informatiques, présentée.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion mutualisée des services informatiques de la commune de Creil et de l'Agglomération Creil Sud Oise ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : 27 MARS 2018	Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
---------------------------------	--

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 29.03.18.
 et publication ou notification le 29.03.18.....
 affiché le ... 27.03.18.....
 CREIL, le 29.03.2018.....


 Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services


 Francis LE PAPE